

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 novembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 DAC 594** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Roger Coquoin et Pierre Pène, 4 rue des Frères-Perier (16e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Roger Coquoin et Pierre Pène 4 rue des Frères-Perier (16e) ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 9 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Roger Coquoin et Pierre Pène 4 rue des Frères-Périer (16e).

Article 2 : Le texte de la plaque est : «En mémoire de Roger Coquoin, commandant de la région P (Paris et la région parisienne) de l'Armée secrète à partir de l'été 43. Mortellement blessé par la gestapo dans cet immeuble le 29 décembre 1943. Et de Pierre Pène, qui lui a succédé dans ces responsabilités et a dirigé les FFI de la région P jusqu'à son arrestation le 4 avril 1944.»

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1.500 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, AP 1800409, rubrique 3121, nature 23138, exercices 2018 et suivants.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**